

ANNEXE
Programme détaillé et Formateur

Actualité des loueurs en meublé

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les modifications importantes survenues en 2024 notamment en ce qui concerne la location de courte durée.

Public visé : collaborateurs de cabinet comptable, chefs de mission, experts-comptables.

Date et durée :

Lundi 3 février 2025 de 9h à 12h (3h, avec une pause de 10 mn à 11h), en distanciel synchrone via le logiciel Zoom.

Accessibilité : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement par mail à contact75@terragestion.com, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Prérequis : Connaître le sujet.

Tarif adhérent et correspondant : 25 €

Tarif non adhérent : 50 €

Modalités d'inscription et d'annulation : sur le site de TERRA GESTION, cliquer sur le nombre de places puis sur s'inscrire à la formation. Compléter le formulaire et régler par virement, carte bancaire ou chèque.

Méthode et moyens pédagogiques :

- Techniques
 - Accès à une plateforme de visioconférence Zoom après envoi d'un lien et d'un code de connexion
- Pédagogiques
 - Exposés théoriques
 - Exemples
 - Démonstrations
 - Echanges d'expériences

Les supports de cours sont remis électroniquement aux participants le jour de la formation

Modalités d'évaluation : mise en pratique, évaluation orale et écrite (quiz)

Nombre de participants : cette formation est organisée pour un groupe de participants d'environ 15 personnes.

Nature de la formation dispensée : à l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.

Qualité et évaluation de la formation : un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Programme :

Introduction

- Définition, rappels

1^{ère} partie – Réforme des services para-hôteliers

- Redéfinitions des services dans le BOI du 7 août 2024
- Conséquences fiscales

2^{ème} partie – Nouvelle réglementation des meublés de tourisme

- Loi du 19 novembre 2024. Réglementation locale
- Seuils et taux du régime micro BIC

3^{ème} partie – Projet de réforme des plus-values des LMNP

- Loi de finances 2025

Formatrice : Françoise PICCA, formatrice et expert-comptable